

bre la fête, le jour de sa naissance ; touchante et pieuse pratique, qui doit nécessairement attirer sur cet enfant la protection du Saint que Dieu semble lui-même lui avoir choisi pour protecteur et pour modèle. Les mères chrétiennes devraient mettre en pratique ce pieux usage, et surtout ne jamais permettre qu'on donnât à leurs enfants des noms payens ou de romans. De nos jours, malheureusement, par un esprit de sotte vanité, pour vouloir peut-être se distinguer, on imite les protestants en donnant aux enfants des noms que des chrétiens ne peuvent et ne doivent jamais porter.

2° Dans plusieurs contrées catholiques, dès que les femmes peuvent sortir, après leurs couches, leur première visite est pour Dieu ; elles se rendent à l'Eglise avec leur nouveau né, reçoivent la bénédiction du prêtre et font célébrer une messe d'action de grâces, à laquelle elles assistent. Les mères chrétiennes devraient se conformer à cette pieuse pratique qui est si conforme à l'esprit de l'Eglise et qui certainement attirerait sur elles et sur leurs enfants les bénédictions de Dieu.

3° C'est un devoir pour les femmes, après leur maladie, de remercier Dieu de les avoir conservées et de l'enfant qu'il leur a donné ; elles doivent en même temps le prier de leur accorder toutes les grâces qui leur sont nécessaires pour l'élever saintement.

PRIERE.

Je comprends, ô mon Dieu, toute la responsabilité qui pèse sur moi, comme mère ; mais ce que je comprends encore mieux, c'est que, sans votre secours, il